



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Direction départementale des finances publiques

N° Spécial

26 Août 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 26 Août 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	Direction départementale des finances publiques	Page
N° 2020-087	25 Août 2020	Abroge la décision 2020-043 du 7 juillet 2020, DECISION DDFIP N°2020-087 DU 25 AOUT 2020 DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE	3

**DECISION DDFIP N°2020-087 DU 25 AOUT 2020 DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'Administrateur des finances publiques, responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté d'affectation du 28 septembre 2018 de M. Hervé MILLE, Administrateur des finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-85 du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Hervé MILLE, Administrateur des finances publiques, responsable par intérim du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Hervé MILLE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2020-85 qui m'est conférée par arrêté du 24 août 2020 sera exercée par :

Mme Anne-Marie LAPEYRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Sania ZAGORAC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

M. Frédéric DARRIOUMERLE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Céline DUPONT, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;

Mme Valérie RULLIERE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Nanterre ;

Mme Laura BOTTON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « immobilier et logistique » à Vanves.

M. Jean-Marie GERARD, inspecteur, responsable du service « budget ».

Délégation est donnée à Mme Sylvie LAAMARI, contrôleur des finances publiques, à Mme Marie-France SOUFFLET et M. Christophe MORYN, agents administratifs des finances publiques, M. Roland GENTRIC, contrôleur des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitations à Chorus formulaire).

Article 2 : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n°2020-45 du 6 juillet 2020, sera exercée par :

M. Alain PINATEAU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle et, à défaut, par Mme Isabelle BONNET, inspectrice divisionnaire des finances publique, adjointe au responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des finances publiques Mme Bakoli RAZAFINDRAKOTO, contrôlease des finances publiques, M. Florian SIVRET, agent administratif des finances publiques et Mme Loetitia PAYET, agent administratif des finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Anne Sophie MAILLET, inspectrice des finances publiques, M. Jean-Marc DEMEURS, contrôleur des finances publiques, Mme Bakoli RAZAFINDRAKOTO, contrôlease des finances publiques, Mme Loetitia PAYET, agente administrative des finances publiques et M. Florian SIVRET, agent administratif des finances publiques, dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

La présente décision prendra effet le 26 août 2020.

Fait à Nanterre, le 25 août 2020

Hervé MILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>